

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 18 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 35 — — soir, Express.
6 — 56 — — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 52 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 57 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. . . 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

La réunion de la Conférence qui devait avoir lieu mardi a été ajournée au lendemain, trois heures.

Cet ajournement a été motivé, dit le *Moniteur*, par l'obligation où s'est trouvé le comte Russell de se présenter à un lever qui avait lieu chez la reine.

Après le lever, les plénipotentiaires des États neutres se sont réunis officieusement à la résidence privée du chef du Foreign-Office.

Dans cette réunion, les conditions définitives de l'armistice à faire accepter par les plénipotentiaires des États belligérants ont été arrêtées.

Ces conditions ont été proposées mercredi à la Conférence, et nous croyons pouvoir assurer que, si l'armistice n'a pas été réglé le soir même, il a dû l'être le lendemain, dans une nouvelle réunion.

On lit dans le *Moniteur* de Berlin, du 2 mai : Les alliés occupent tout le Jutland, excepté la partie stérile au nord de Lympford.

Le feld-maréchal Wrangel a enlevé onze citoyens du Jutland comme otages pour le paiement d'une contribution extraordinaire de 100,000 thalers. Les habitants ont répondu qu'ils aimaient mieux subir le pillage que de payer cette somme.

La plupart des journaux allemands sont portés à voir dans l'évacuation de Fredericia une concession diplomatique faite à l'Allemagne par les Danois.

En outre, on dit généralement au delà du Rhin que les Danois consentiront à se retirer de l'île d'Alsen, si les Austro-Prussiens consentent de leur côté à se retirer du Jutland.

Le Saint-Père a prononcé il y a quelques jours, en faveur de l'insurrection polonaise, une allocution très-chaleureuse, très-énergique. Ces paroles, qui ont eu un rapide retentissement, ont motivé de la part du chargé d'affaires de Russie à Rome une demande d'explications.

Une dépêche assure qu'en répondant à cette demande le cardinal Antonelli a défendu le droit qu'avait le pape de parler ainsi au nom de l'Église polonaise.

Cet incident n'est pas de nature à améliorer les rapports déjà très-difficiles des deux cours de Rome et de Pétersbourg.

On lit dans le *Journal des Débats* :

« La Grèce compte si peu d'habitants et elle change si souvent de ministres, qu'au train dont vont les choses, dans quelques mois d'ici tout citoyen valide aura régi à son rang d'ancienneté un département ministériel. »

Rien de plus juste au fond que cette boutade humoristique, et les chiffres sont de l'avis du *Journal des Débats*. Depuis la révolution d'octobre, c'est-à-dire dans un espace de dix-huit mois, la Grèce a vu successivement passer aux affaires soixante-neuf ministres, juste autant, moins un, que pendant tout le règne du roi Othon, qui a duré trente ans.

Une dépêche de Messine assure, d'après des lettres de Tunis, que l'insurrection est deve-

nue générale; qu'un corps d'armée de 20,000 révoltés a rompu les communications entre la capitale et les provinces; que les rebelles ont occupé Kairouan, place forte située vers le centre, et qu'ils menacent les deux villes maritimes de Susa et de Monastir sur la côte nord-est de la régence.

Les journaux anglais nous apportent le texte des adieux et remerciements de Garibaldi à la presse et au peuple de la Grande-Bretagne. Garibaldi déclare que l'Italie n'a qu'un désir : briser le joug de deux puissances ennemies qui l'oppressent. Voilà donc la France placée à côté de l'Autriche. Plus loin, Garibaldi conseille à l'Angleterre de préférer l'alliance de l'Italie, nation jeune, civilisée et libre à un accouplement hétérogène et impur avec les gouvernements despotiques, dont l'Angleterre doit répudier l'alliance? Ainsi Garibaldi, en mettant le pied en Angleterre, a commencé par une visite amicale à Mazzini et part en vociférant des injures contre le gouvernement français à côté duquel il a combattu en 1859. Garibaldi termine son manifeste en déclarant que le soulèvement des peuples opprimés est certain, et que l'Angleterre saura les soutenir de son bras puissant. La pauvre Pologne, moins heureuse que la révolution, sait à quoi s'en tenir sur le secours du bras de la puissante Angleterre.

A la Chambre des communes, sir Paget dit que la flotte du canal est arrivée aux Dunes. (Vifs applaudissements).

Il ajoute : « Nos approvisionnements sont presque terminés; dans 24 heures nous pourrions aller dans toutes les parties du monde. »

— Les Dunes, dont on a beaucoup parlé depuis deux jours, constituent une rade sur la côte de Kent, entre les promontoires nord et sud, non loin de l'embouchure de la Tamise. C'est le passage ordinaire des navires lorsqu'ils partent d'Angleterre ou quand ils y rentrent.

Nous trouvons dans le *Courrier d'Oran* l'ordre du jour suivant adressé aux soldats de la division d'Oran par M. le général Deligny :

« Soldats de la division d'Oran,

» Une situation grave a surgi spontanément dans le sud de la division.

» Des marabouts fanatiques ont prêché la révolte; des populations sahariennes ont prêté l'oreille à leurs impostures.

» Cette insurrection a eu pour début une infâme trahison, un de ces actes de félonie qui dépassent en trahison tout ce que l'histoire de la conquête au temps des luttes les plus ardentes a pu enregistrer.

» Endormis dans la confiance, surpris dans leur sommeil, plus d'une centaine de nos frères d'armes ont été égorgés sur un seul point. Ils ont héroïquement succombé en vendant chèrement leur vie.

» Dans les mêmes contrées, tous nos petits détachements ont été surpris et assaillis par de nombreux ennemis. Ils ont fait des efforts surhumains pour se dégager; quelques-uns y sont parvenus.

» Dans ces tristes situations, pas un soldat français n'a failli. Tous ont fait noblement leur devoir, honoré leur patrie et l'uniforme. Bon nombre de soldats indigènes ont tenu aussi

FEUILLETON.

2

PÉRINE CADORET,
NOUVELLE MARITIME.

(Suite.)

Tous les regards se tournèrent vers la cloison vitrée : Périne et Alain Guernéis causaient alors fort tranquillement en apparence; mais si l'hôtesse n'avait distrait par ses récits l'attention des matelots, ils auraient pu être surpris, peu d'instants auparavant, de l'attitude respectueuse de la fille à Cadoret et du fils au Grand Salomon.

Périne, une fois assise, commença par demander à Alain s'il avait parlé d'elle à son père.

— Oui, et crânement et de tout cœur... répondit-il. S'il n'était pas maître d'équipage à bord, voyez-vous, il serait ici entre ses deux enfants, comme il m'a dit en me commandant de me faire hacher pour la fille à Cadoret, si elle en avait besoin, — mais mon père, une fois dans sa vie, a trop parlé...

— Bien ! dit Périne en souriant. — Oui, mademoiselle, il suffisait de vous avoir vue, d'avoir causé une minute avec vous !...

— Pour me plaire, tu es donc paré à tout.

— A tout, vu que je vous aime quasiment autant que ma bonne femme de mère.

— Ah ! ta mère vit donc encore ?

— Grâce à Dieu ! et si elle vous connaissait, elle, vous seriez sa fille, sur ma foi de matelot breton.

— Elle demeure à Roscoff ?

— Approchant, sur la côte, à un petit quart d'heure de la ville, et, dam ! souventes fois je suis triste en pensant qu'elle est là toute seule pendant que mon père et moi faisons la course sur la mer jolie.

— Si tu as dit la vérité, ta mère ne sera pas seule, longtemps.

— Vous iriez, vous, chez elle?... interrompit Alain avec joie.

— Non, pas moi, matelot, mais toi, son fils.

— Je ne vous comprends plus, mam'zelle Périne.

— Demain matin tu partiras pour Roscoff.

— Je n'en sais rien... N'est avis, pourtant, que le capitaine n'est pas disposé à rentrer chez nous si vite que ça.

— Je l'espère bien, interrompit Périne. Aussi, aux portes ouvrantes, tu partiras par terre.

— Moi ?...

— Si l'argent te manque, je t'en donnerai ; je t'en donnerai pour ta route et pour ta mère.

— Vous voulez que je déserte ?...

— Je veux que tu me cèdes ta place sur le navire où ton père est maître ; je veux me rembarquer sous le nom d'un vrai matelot, puisque le commissaire de police refuse de m'enrôler sous le mien... Mais tu hésites, tu hoches la tête... Ah ! tu te dis paré à tout par obéissance pour ton père, par amitié pour moi ?...

Périne s'était levée avec un mouvement de colère ; ses regards irrités foudroyaient Alain.

— Les Anglais m'ont tué mon père ; tu parlais de le venger... Non, non ! à moi de le venger ou de mourir !... Et si tu ne veux pas me donner ton nom sur le rôle d'équipage, ton sac à bord, ton poste enfin, eh bien ! je vais demander à quelque autre de me prouver qu'il m'aime comme je veux être aimée...

Alain Guernéis s'était levé aussi. Avec la patience énergique d'un Breton, il attendait la fin de l'orage. Les bras croisés sur la poitrine, secouant la tête et souriant, en dépit de la véhémence de Périne, il lui barrait le chemin.

— Place ! fit la matelotte.

— Doucement, la belle ! On vous a écoutée, écoutez à votre tour. Je suis paré à tout, je ne m'en dédis pas. S'il faut déserte, je déserte ; mais on pourrait auparavant causer un brin plus calme.

— A la bonne heure ! dit Périne rassérénée.

— Donnez-moi vos raisons jusqu'au bout, expliquez-moi, là, toute votre idée, et je vous jure qu'après vous serez contente d'Alain Guernéis.

Ils se rassèrent. Périne avait tendu au matelot une main fraternelle. Un mélange de joie et de douleur, de sourde colère et de reconnaissance, donnait à ses traits une expression indéfinissable.

— Oh ! les Anglais ! les Anglais !... murmura-t-elle. Ils me l'ont tué, et ils ont échappé encore. La même bordée qui le fit tomber à plat pont dans son sang nous enleva le gouvernail et le grand mat. Le combat fini, ils évitèrent l'abordage en serrant le vent ; notre brig ne pouvait plus les suivre, et les deux autres corsaires qui nous soutenaient se contentèrent de raffer des marchands. Moi, je n'ai rien vu, je n'ai rien su qu'après... je pleurais sur le corps de mon père. Et pourtant je reconnais entre mille autres la corvette *la Sybil*, qui nous largua cette volée de mort. Pauvre père !... Oh ! Jésus, mon Dieu !...

une conduite des plus belles. Un ordre ultérieur fera connaître les noms des uns et des autres.

» En face de pareils événements, notre rôle à nous est tout tracé : protéger le pays et venger nos frères d'armes !

» C'est vers ce double but que vous marchez depuis plusieurs jours et que je marche avec vous. Ayez confiance dans le succès, il ne se fera pas attendre.

» Au quartier-général à Mascara, le 27 avril 1864.

» Le général commandant la division,
» Signé : DELIGNY. »

LE *Moniteur* A 5 CENTIMES.

Nous lisons dans le *Globe* :

« Nous devons dire un mot à nos lecteurs d'un nouveau journal qui a paru hier à Paris, » Ce journal a nom : le *Moniteur universel du soir*. Il a pour éditeurs les propriétaires du *Moniteur universel* du matin.

» Son format est de deux pages, grandeur actuelle des feuilles politiques; son caractère est officiel, — son prix est de cinq centimes.

» C'est la solution, — que nous cherchons tous. — du problème de la presse politique à bon marché !

» Comment est-on arrivé à cette solution ? — Le premier numéro du *Moniteur du soir* nous le laisse supposer :

» C'est par l'exonération du timbre et du cautionnement, — et aussi par l'exonération des droits de poste.

» Ce n'est pas plus difficile que cela ! Ce que nous tous, — journaux politiques du soir et du matin, — payons par numéro, c'est-à-dire 6 centimes de timbre pour Paris et 10 centimes de timbre pour les départements, — le *Moniteur du soir* en est affranchi. Il est affranchi de la charge la plus lourde qui, avec le cautionnement, pèse sur la presse, et il donne pour 5 centimes ce qui coûte à tous les journaux, d'abord 6 ou 10 centimes versés dans les caisses de l'Etat, et 4 centimes de frais de papier, de composition, de tirage. Total, de 9 à 14 centimes, selon l'édition, parisienne ou départementale, non compris les frais de rédaction.

» Une dépense de 9 à 14 centimes couverte par une recette de 5 centimes. — Voilà la solution du problème !

» Et encore nous trompons-nous, quand nous parlons d'une recette de 5 centimes. De ce prix nominal, il faut déduire la remise de 1 1/2 ou 2 centimes aux intermédiaires, crieurs et marchands; plus les frais d'organisation pour la vente en province, dans les villes et villages, et enfin les distributions gratuites.

» Voilà l'entreprise, voilà la concurrence faite aux journaux cautionnés et timbrés ! Et avec quelles ressources cette concurrence est-elle faite ? Le *Moniteur du soir* a la discrétion

de ne point le dire. Avec quels fonds sera couverte la différence existant entre le prix de vente à 3 ou 4 centimes et le prix de revient à 9 ou 14 centimes ? Le *Moniteur du soir* est également muet à cet égard. DELAMARRE. »

Le *Siecle* dit, d'une autre part :

« Un fait que la *Patrie* ne connaissait pas, c'est qu'une circulaire du maréchal Vaillant invite les directeurs de théâtre à prendre les mesures nécessaires pour que le *Moniteur du soir* soit désormais vendu à l'intérieur des salles. Le *Figaro-Programme* en conclut que les traités exclusifs de l'Entr'acte sont abolis, et que les portes des théâtres sont désormais ouvertes à tous. Est-ce ainsi que l'entend le gouvernement ? EMILE DE LA BÉDOLLIÈRE. »

Comme nous l'avions prévu, plusieurs membres du Corps-Législatif s'apprentent à demander compte au gouvernement, lors de la discussion du budget, des moyens à l'aide desquels les pertes qu'entraînera la publication du *Moniteur* à cinq centimes seront couvertes.

Nous avons annoncé que les ambassadeurs japonais avaient été reçus au palais des Tuileries en audience publique par l'Empereur et l'Impératrice.

S. Exc. Jkeda Tsikougo no Kami, premier ambassadeur du taicoun du Japon, a adressé à l'Empereur le discours suivant en langue japonaise, qui a été traduit d'abord en hollandais par l'interprète japonais, puis en français par M. Blekman, secrétaire interprète de la légation de France au Japon.

« Sire,

» Sur l'ordre que nous avons reçu de S. M. le Taicoun du Japon, pour donner des preuves de sa sincérité et de son bon vouloir, nous avons l'honneur, en qualité d'ambassadeurs, de remettre respectueusement à Votre Majesté les lettres autographes, en souhaitant le bonheur de Votre Majesté et la prospérité de ses sujets.

» Depuis qu'un traité a été conclu entre les deux empires, l'amitié s'est étendue de jour en jour : mais, à cause des grands changements dans nos vieilles coutumes, il y a eu des désordres dans le sentiment national; on a fait tous les efforts possibles pour prendre des mesures afin de mettre ordre à ceci, mais jusqu'ici on n'y est pas encore parvenu.

» En effet, des Japonais ont tiré des coups de canon sur un des navires de guerre de Votre Majesté et même ont assassiné un de ses officiers militaires. A ce sujet, S. M. le Taicoun nous a donné l'ordre d'exprimer à Votre Majesté tous ses regrets sur ces accidents, et, pour prouver sa bonne volonté et ses sentiments d'amitié, de nous réunir en conférence avec un des hauts sujets de Votre Majesté, afin de donner les explications nécessaires pour que les bonnes relations de part et d'autre continuent éternellement.

» Sa Majesté le Taicoun prie Votre Majesté

d'avoir confiance en nous, car nous avons été choisis tous les trois par lui. »

S. Exc. le premier ambassadeur a ensuite remis à l'Empereur les lettres écrites à Sa Majesté Impériale par le Taicoun du Japon.

L'Empereur a répondu :

« Je sais bon gré au Taicoun du Japon d'avoir compris la nécessité de me donner des explications sur les difficultés d'exécution du traité conclu entre nous et sur l'attentat commis contre un officier français. Je désire sincèrement voir nos relations de jour en jour s'étendre davantage; mais, pour qu'il en soit ainsi, votre gouvernement doit, avant tout, faire respecter le droit des gens et se convaincre de l'accord des puissances européennes pour défendre, dans les pays lointains, leur honneur et leurs intérêts. »
» Votre démarche auprès de moi est la preuve que votre souverain regrette ce qui s'est passé, et je vous vois avec plaisir parmi nous. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le Corps-Législatif, dans sa séance de lundi, a voté, à une majorité de 221 voix contre 36 le projet de loi sur les coalitions.

Cette loi remplace par des dispositions nouvelles les art. 414, 415 et 416 du Code pénal.

Aux termes de l'ancienne législation, le fait de coalition entre les ouvriers était frappé d'une pénalité. La nouvelle loi, au contraire, n'admet une pénalité que dans les cas où il y aura eu « violences, voies de fait, menaces ou manœuvres frauduleuses, » pour provoquer ou prolonger la cessation du travail, la coalition.

— Mardi à une heure et demie, cinq voitures de la cour sont venues prendre au Grand-Hôtel les ambassadeurs japonais et leur suite, pour les conduire à l'audience impériale, qui a eu lieu à deux heures, dans la salle du Trône, avec le cérémonial déjà suivi en pareille circonstance.

S. M. l'Impératrice et le Prince Impérial assistaient à cette réception.

Leurs Majestés étaient entourées des grands officiers de la couronne et des personnes attachées à leurs Maisons, les hommes en grand costume et les dames en manteau de cour.

Ce soir, les ambassadeurs donnent un grand dîner, à leur hôtel, aux principaux fonctionnaires du ministère des affaires étrangères ainsi qu'aux officiers des cérémonies de l'Empereur. Les invitations sont naturellement rédigées et adressées à la française.

— Paris a été douloureusement affecté d'une nouvelle qui met en deuil le monde des arts. Giacomo Meyerbeer a succombé le 2 mai, à cinq heures du matin, à une courte maladie

dont rien ne faisait prévoir la fatale issue. D'après les volontés de l'illustre défunt, ses restes mortels seront transportés à Berlin pour y être inhumés dans le caveau de sa famille. Membre étranger de l'Institut de France, Meyerbeer était né à Berlin le 5 septembre 1794; il était fils d'un riche banquier; son goût pour la musique fut des plus précoces. A sept ans, il était déjà fort pianiste; à neuf ans, des articles de journaux vantaient son talent. Meyerbeer étudia la composition sous Bernard Anselme Weber, chef d'orchestre du théâtre de Berlin. Son premier opéra, le *Vœu de Jephté* fut représenté à Munich en 1812. Nous ne rappellerons pas les étapes brillantes de sa longue et glorieuse carrière et qui sont marquées par des œuvres telles que *Sémiramide*, *Robert le Diable*, les *Huguenots*, le *Prophète*, l'*Etoile du Nord*, le *Pardon de Ploërmel*, etc. On sait qu'il avait retenu jusqu'ici une partition nouvelle intitulée l'*Africaine*, qui ne devait paraître, comme les autres, qu'à son jour et à son heure, quand le maître aurait trouvé les conditions les plus favorables au succès et des voix capables de l'interpréter.

— Une correspondance adressée de Paris à un journal étranger dit que le gouvernement français songe à créer un nouveau ministère qui aurait dans ses attributions la télégraphie et les postes.

— Une lettre du prince Napoléon au comité vénitien le félicite pour sa brochure intitulée : *Urgence de la question vénitienne*. Le prince croit que la question vénitienne réclame une prompt solution. Il fait des vœux ardents pour la liberté de l'Italie depuis les Alpes jusqu'à l'Adriatique, suivant les paroles de l'Empereur.

— L'*Annuaire militaire pour 1864*, qui vient de paraître, contient d'intéressantes données sur l'importance de nos forces de terre. Il en résulte que les troupes de la France se composent de : 535 bataillons d'infanterie de ligne; 44 bataillons d'infanterie légère, de zouaves et de tirailleurs; 586 escadrons de cavalerie; 226 batteries d'artillerie; 7 escadrons du train d'artillerie; 13 compagnies de pontonniers; 56 cadres de dépôt régimentaire et de compagnies d'ouvriers; 48 compagnies du génie; 2 compagnies d'ouvriers du génie; 6 escadrons du train des équipages militaires, 4 compagnies d'ouvriers des parcs de construction; 15 sections d'ouvriers militaires.

La section d'activité du cadre de l'état-major général compte 83 généraux de division et 159 généraux de brigade. La section de réserve compte 80 généraux de division et 175 généraux de brigade. Quant aux autres officiers de l'armée active, ils se répartissent par grade de la manière suivante : 523 colonels, 524 lieutenants-colonels, 1528 chefs d'escadron, de bataillon ou majors, 6723 capitaines, 5147 lieutenants et 4765 sous-lieutenants.

Les cadres comprennent enfin 264 fonction-

Périne, comprimant ses sanglots, poursuivit par le récit des nombreux refus qu'elle essuya lorsque, de retour à Saint-Malo, elle tenta de se rembarquer.

Le commissaire de marine, instruit à la fin par la rumeur publique, l'avait rayée des rôles de l'inscription maritime; aucun capitaine malouin ne consentit à contrevenir à ses ordres.

— Mais moi j'attendais, je guettais l'occasion. Je me disais : « Il entrera bien ici un corsaire d'un autre port où je pourrai m'engager sous le nom d'un vrai matelot. » Et pas un navire ne mouillait sans que je fusse la première sur le quai, regardant, cherchant... Enfin, enfin, j'ai trouvé ! Je ne suis plus Périne Cadoret, je m'appelle Alain Guernéis !...

— Ce nom-là sera bien le vôtre quelque jour, s'il plaît à Dieu, répondit le jeune matelot du *Miserere*; mais pour que vous ayez place à notre bord, il n'est pas utile que je déserte. Mon père et moi nous vous chacherons d'abord, et puis après, je vous en réponds, le capitaine Montal ne vous débarquera pas...

— Vous m'en répondez, ton père et toi !

— Oui, Périne, oui, ma sœur aujourd'hui... mais après la guerre, ma femme, pas vrai ?

— Oui, après la guerre, si je vis tu m'épouseras ; si je meurs tu me pleureras et tu me vengeras à ton

tour comme je vengerai mon père. Si nous sommes tués tous les deux, Alain, ta promesse mourra, j'espère, à tes côtés, et nos âmes s'envoleront de conserve dans le ciel. Mais, tiens, écoute, je veux te prouver maintenant, moi, que je t'aime aussi comme il faut...

— Merci, Périne, merci ! murmura le marin en essuyant ses larmes.

— Eh bien, si tu es tué seul, toi, je renoncerai à la course et j'irai chez ta mère la servir tant que je vivrai.

II. — UNE PIROGUE EN RECONNAISSANCE.

Une fraîche brise gonflait les voiles du brig corsaire le *Miserere*. Au pied du grand mât, maître Salomon était assis entre son fils Alain et Périne Cadoret portant désormais le costume de matelot.

Un peu plus loin, Jugal et Bizin causaient, non sans jeter de temps en temps des regards fort significatifs du côté de la belle brunette dont l'embarquement, comme l'avait dit Alain, ne souffrit aucune difficulté, car le capitaine Montal, plein de condescendance pour son valeureux maître de manœuvre, n'était pas tenu d'imiter le commissaire de marine de St-Malo, rigide observateur des règlements.

Marie-Périne Cadoret fut donc inscrite sur le rôle d'équipage en qualité de matelot naviguant à la part.

— Ton père et moi, mon enfant, disait le Grand Salomon, nous avons couru le même bord pendant quinze ans passés, mousses au marchand, puis matelots, puis quartiers-mâtres sur la frégate l'*Artémise*, commandée par le brave marquis de Kerloret... que Dieu garde !...

Le maître se découvrit, Alain et Périne en firent autant; Jugal, Bizin et leurs camarades purent admirer, par occasion, les magnifiques tresses brunes de la jeune fille, qui n'avait pas cru nécessaire de les sacrifier en embarquant à bord du corsaire.

— Souventes fois, dit-elle; mon père m'a parlé aussi du marquis de Kerloret.

— Pendant la guerre d'Amérique, nous trouvions du charme à servir sous un officier pareil. Il se connaissait en matelots, celui-là ! Il faisait particulièrement cas de Cadoret et de moi. Si nous l'aimions, nous, il nous le rendait bien; et il l'a prouvé mieux qu'en paroles. Avait-il besoin de deux hommes solides : — « Envoyez-moi Salomon et Barberousse, » disait-il. — « Parés, commandant, nous voici !... » — Une fois, il nous envoya en pirogue à l'effet de reconnaître les positions de l'ennemi dans

le haut de la rivière. Nous étions seuls, pagayant comme des nègres, filant ras de terre, sans bruit, jusqu'à temps que nous voyions une frégate et deux brigs anglais cachés derrière un rof. Nous comptons leurs canons, et en route pour revenir !... mais un damné rayon de lune perce les nuages, tape droit sur nous : « Alerte ! » — L'Anglais met à la mer ses plus fines embarcations; on nous appuie la chasse ? Si nous avons pagayé dur une fois dans la vie, mon matelot et moi, c'est cette nuit-là ! Pourtant les longues yoles anglaises avec leurs grands avirons nous gagnaient main sur main.

— Etaient-ils à portée de fusil ? demanda vivement Alain Guernéis.

— Ils y furent bientôt. Dam ! nous nous attendions à être canardés; par bonheur, il leur était défendu de tirer parce que les coups de fusils auraient été entendus à notre bord ou par les Américains.

— Vous ne manquiez pas d'armes, mon père et vous, dit Périne. Vous n'aviez pas les mêmes raisons que l'Anglais pour ne point faire feu; mais si vous commenciez, vous étiez tués tous les deux et le commandant Kerloret aurait manqué de renseignements sur la position de l'Anglais.

(La suite au prochain numéro.)

naires de l'intendance, 1506 médecins et pharmaciens, 585 vétérinaires; 1302 officiers d'administration et 40 interprètes.

— Une communication faite à la dernière séance de l'Académie de médecine a excité une vive surprise et même un peu d'émotion. Il s'agissait de trois cas de maladie grave observés sur des personnes qui s'étaient coupées en taillant des vignes infectées de l'oidium. On sait déjà que les maladies des animaux se transmettent à l'homme; faut-il croire aussi que les maladies des végétaux peuvent nous être communiquées? Des expériences directes, c'est-à-dire des expériences d'inoculation de l'oidium aux animaux, viennent d'être faites. Les résultats en sont impatientement attendus dans le monde médical.

— Nous sommes dans la saison des réouvertures: réouverture de Mabilley; réouverture du Château des Fleurs; réouverture de l'Hippodrome; réouverture des Robinets du parc de Versailles qui constituent ce que l'on nomme les Grandes-Eaux, attraction sûre pour le provincial et l'étranger; réouverture aussi des cafés-concerts des Champs-Élysées.

— Voici encore un extrait des 60,000 guérisons opérées par la délicate *Revalescière* Du Barry après que toute médication avait échoué.

N° 52,081: M. le duc de Pluskow, maréchal de cour, d'une gastrite. — N° 62,476: Sainte-Romaine des Isles (Saône-et-Loire), ce 30 décembre 1862: Monsieur, — Dieu soit béni! la *Revalescière* Du Barry a mis fin à mes 18 ans de souffrances horribles de l'estomac, de sueurs nocturnes et mauvaise digestion J. COMPARET, curé. — MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, PARIS; 77, REGENT STREET LONDRES; et 12, RUE DE L'EMPEREUR, BRUXELLES. — En boîtes de 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 1/2 kil., 16 fr.; 6 kil., 52 fr.; 12 kil., 60 fr. Contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. A. PIE fils, droguiste; DAMICOURT, pharm.; PASQUIER, pharm.; COMMON, rue St-Jean, 23; PERDRIAU, place de la Bilange, et des premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs dans toutes les villes. (528)

Chronique Locale.

La société nautique de Saumur a pris part aux régates de Tours qui ont eu lieu dimanche dernier. Parmi les noms inscrits sur le *Courrier d'Indre-et-Loire*, nous trouvons celui de M. Combiat qui est arrivé troisième dans la 5^e course.

Personne n'ignore que le chlorure de chaux est employé avantageusement à combattre les épizooties, mais on sait beaucoup moins que son odeur déplaît à un grand nombre d'animaux.

Toutes les espèces de mouches piquantes peuvent, par son emploi, être chassées d'une écurie en une seule nuit. Il suffit pour cela de placer un peu de chlorure sur une planche suspendue à une certaine hauteur, et de laisser entr'ouverte une fenêtre que l'on doit avoir soin de fermer le lendemain de bonne heure. Ce chlorure, loin de nuire au bétail, lui est au contraire utile par son influence sur les miasmes. Il va sans dire que l'on doit employer ce moyen souvent, ce qui est d'autant plus facile qu'il n'exige que très-peu de dépense et de préparatifs.

Une pièce où se trouve du chlorure de chaux est aussitôt désertée par les rats et les souris; on en a fait l'expérience avec un succès étonnant dans un vaste hôtel de Nuremberg. Le chlorure de chaux préserve aussi parfaitement les plantes des insectes, et il a suffi d'en arroser les champs de choux pour mettre en fuite les puces de terre, les chenilles et les papillons.

Nous voici à l'époque de l'année à laquelle il est indispensable de veiller à ce que les animaux morts soient enfouis à une profondeur telle qu'ils ne puissent être déterrés.

Les cadavres de ces animaux exposés à l'air

entrent très-promptement en putréfaction; ils attirent les mouches qui puisent là un virus dont l'inoculation est très-dangereuse, aussi bien pour l'homme que pour le bétail.

EXPOSITION NATIONALE D'ANGERS.

Nous recevons, à l'instant, le programme des fêtes qui auront lieu pendant l'Exposition et nous nous empressons de le communiquer à nos lecteurs en les prévenant que les dates ci-après fixées résultent d'indications précises et formelles, mais que toutefois il est possible que de nouvelles fêtes soient organisées et viennent ultérieurement figurer au programme dans l'intervalle de celles qui sont dès à présent arrêtées.

Ouverture de l'exposition.

PROGRAMME.

Le 19 mai, veille de l'ouverture de l'Exposition. — Le jury d'horticulture se réunira pour examiner l'exposition florale et rendra ses décisions.

20 mai. — Ouverture officielle de l'Exposition. — Entrée des autorités, et immédiatement après, admission du public dans toutes les galeries de l'Exposition.

Le soir: Concert dans l'Avant-Mail. — Illuminations.

22 mai. — Concours des animaux domestiques dans la grande allée du Mail; examen du jury. Exposition des animaux; distribution des primes. La distribution des médailles n'aura lieu qu'à la fin de l'Exposition nationale. — Musique au Mail.

12 juin. — Première journée des courses au nouvel hippodrome. Concert au Mail avec artistes en représentation. Fête du soir. Illuminations.

13 juin. — Grand concert au profit des pauvres, dans la salle du Cercle du Boulevard. Musique militaire à l'Avant-Mail.

14 juin. — Deuxième journée des courses. Le soir, fête dans l'Avant-Mail, concert avec artistes en représentation. Illuminations.

15 juin. — Grand bal au profit des pauvres dans les salons du cercle. Illuminations et musique militaire dans l'Avant-Mail.

19 juin. — Fête des orphéonistes. Arrivée des orphéons à la gare. Grande réception et cortège partant de la gare pour se rendre à l'Exposition. Le soir grand festival à l'Avant-Mail. Illuminations et fête dans le Jardin.

20 juin. Concours des Sociétés chorales et des fanfares. — Distribution des prix. — Concours dans l'Avant-Mail entre les sociétés victorieuses. — Distribution des Prix d'honneur.

Le soir: Fête au Jardin.

26 juin. — Grande retraite aux flambeaux.

27 juin. — Cavalcade historique. — Quête au profit des pauvres. — Concert le soir au jardin du Mail, avec le concours d'artistes en représentation.

28 juin. — Carrousel. — Le soir fête au jardin et illuminations.

Du 29 juin au 5 juillet. — Représentation au théâtre avec artistes de la capitale.

5 juillet. — Clôture de l'Exposition. — Distribution générale des prix et des médailles. — Fête au Jardin du Mail. — Feu d'artifices.

COMMUNE DE YARENNES-SOUS-MONTSOIREAU.

L'assemblée dite de Saint-Urbain aura lieu, à Yarennes-sous-Montsoreau, le dimanche 22 mai.

La grande foire se tiendra le mercredi suivant.

Aucun droit de place ne sera perçu.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

La Banque de France a élevé à 7 % le taux de l'escompte.

Londres, 5 mai. — L'escompte de la Banque d'Angleterre a été élevé à 9 %.

A la Chambre des communes, sir Grey, répondant à M. Disraeli, dit que la conférence se réunira lundi. Il refuse de constater la cause de cet ajournement.

Le *Times* dit que la conférence n'aura pas de bons résultats et qu'elle devrait être abandonnée.

On lit dans le *Morning-Post*:

Une frégate anglaise a été envoyée dans la mer du Nord, avec mission de surveiller l'escadre autrichienne et de prévenir la flotte anglaise en cas de besoin, afin d'empêcher le Danemark d'être vaincu par mer.

C'est une grande erreur de supposer que l'Angleterre ne fera pas de mouvement sans la France. Nous pouvons bloquer tous les ports allemands. Un blocus dans l'Adriatique provoquerait une révolution en Hongrie et en Vénétie. Si l'Autriche et la Prusse n'acceptent pas un armistice et la paix, elles auront à compter avec l'Angleterre.

L'agence Havas publie le télégramme suivant:

Turin, 5 mai. — Une dépêche de Corfou dit que de nouveaux troubles ont eu lieu à Athènes. On s'attendait à voir les commandants des navires anglais et français débarquer des marins pour protéger la Banque.

On télégraphie de Marseille:

D'après des lettres de Constantinople, du 28 avril, une armée russe de 60,000 hommes, sous le commandement de Kotzebue, viendrait camper aux bouches du Danube, près de Tatars-Bouars, en face de la Bulgarie. Un autre corps de 20,000 la suivrait. On ajoute que l'Autriche réunit 25,000 hommes à la frontière serbe.

La Porte hâte la réunion de la conférence pour les Principautés. Cette réunion aurait lieu la semaine prochaine. Il a été décidé que l'armée de Roumélie serait portée à 150,000 hommes.

Des commissions spéciales sont parties pour compléter l'armement des forteresses de la mer Noire et des Dardanelles. Une partie des émigrés circassiens seront incorporés dans l'armée turque.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

S'il est un livre vraiment précieux en ce temps-ci, c'est celui que vient de publier M^{me} la comtesse de Bassanville. Au deuil et à la détresse de nos salons d'aujourd'hui, cette aimable douairière du talent et de l'observation vient ajouter plus de regrets encore, en nous peignant ce que furent les *Salons d'autrefois*.

Ce livre est de l'histoire; il nous initie aux mœurs, à l'esprit, aux habitudes de la société d'un temps déjà bien éloigné de nous, car les années qui nous en séparent sont comme les années de campagne d'un soldat, elles comptent doubles. L'on aime à vivre un instant avec l'auteur, dans cette société spirituelle et pleine d'urbanité, où l'on savait encore causer, où l'on trouve encore un type qui commence à se perdre, celui de la maîtresse de maison.

Chaque salon est une chronique du temps passé, au jour le jour; c'est un cadre dans lequel M^{me} de Bassanville a su grouper les différents habitués de la maison qu'elle dépeint, et les salons que renferme chaque volume, celui de la *princesse de Vaudemont*, d'*Isabey*, de M^{me} la comtesse de Ramfort et de M. de Bourienne, de la *princesse Bagration*, de la *comtesse Merlin*, de M^{me} de Mirbel, de M^{me} Campan, de Casimir Delavigne, de la *marquise d'Osmond*, de *Kalkbrenner*, nous font connaître la société tout entière de l'époque, sous ses aspects divers. Attachants comme un roman, curieux comme une chronique, amusants comme un paradoxe, ces souvenirs intimes, annales du temps passé, semblent trop courts. Un mot piquant et spirituel y peint mieux un homme, nous fait mieux connaître une personnalité, que toute une longue biographie.

(*Les Salons d'autrefois*, souvenirs intimes, par M^{me} la comtesse de Bassanville. 5 vol. se vendant séparément chacun 2,50 chez Brunet, éditeur, rue Bonaparte 31, dans les départements chez tous les principaux libraires.

La *Revue des provinces*, sous la rédaction en chef de M. Edouard Fournier, publie, dans

son numéro d'avril, outre sa revue mensuelle des livres de province, par M. Ferdinand Grimont, et la suite du roman de M. H. de Lacreteille: les *Trois Chapelon*, poètes foréziens du XVII^e siècle, par M. Eugène Muller. — L'Architecture chrétienne ogivale dans le Midi, par M. Eugène d'Auriac. — La Noblesse de province, par M. Gourdon de Genouillac. — Le Franc-Comtois Augustin Nicolas et la Torture, par M. P. Lacombe. — Boileau et Coras, par M. Achille Jubinal. — Le Musée d'Orléans, par M. le comte L. Clément de Ris. — Le roi Dagobert et sa chanson, par M. Ed. Fournier. — Trois Psaumes de M. H. de Saint-Maur. — Des vers espagnols inédits de Molière, publiés par le Bibliophile P.-L. Jacob. — Deux appréciations sérieuses: l'une de M. Jules de Saint-Pern, sur les *Cours galantes*, par M. Desnoiresterres; l'autre de M. Ch.-L. Livet, sur l'*Histoire de l'autorité paternelle en France*, par M. Marie-Paul Bernard. — Bureaux à Paris, 14, rue d'Enghien, Dupray de la Mahérie.

ETAT-CIVIL du 1^{er} au 15 avril 1864.

NAISSANCES. — 4, Lucie Moreau, place Saint-Pierre; — 6, Gustave Lemer, rue de Bordeaux; — André-Louis Veron, rue Saint-Jean; — 8, Marie Vannier, au Petit-Puy; — Joseph Choquet, rue Saint-Nicolas; — 9, André-Eugène Niederlender, rue de la Visitation; — 11, Camille-Julien Piau, place Saint-Michel; — 12, Marie-Olympe Maréchal, place de l'Arche-Dorée; — 14, Marie-Augustine Alezon, au Petit-Puy; — Ernestine-Marie Largeau, Grand'Rue; — 15, Paul-Gustave-Emile Lambert, rue de la Chouetterie.

MARIAGES. — 2, Amand Gendreau, charpentier, de Jumelles, veuf de Marie Cordier, et Madeleine-Marie Genetay, ouvrière, de Saumur; — 4, François-Antoine Kapp, tapissier, 24 ans, et Marie-Hermance Perare, sans profession, de Saumur; — François-Moise-Magloire Chouanière, ferblantier, veuf de Clémence-Léonie Crochard, de Saumur, et Anne Launay, domestique, 51 ans, de Saumur; — Eugène-Joseph Séphirin, sellier-carrossier, 24 ans, et Marie-Louise Pointeau, couturière, 21 ans, tous deux de Saumur; — 11, François-Frédéric Touzeau, infirmier-major, sergent, employé à l'Hôpital militaire de l'Ecole impériale de cavalerie, 41 ans, et Julie Millet, sans profession, 28 ans, tous deux de Saumur; — 12, François Hodimont, journalier, 59 ans, veuf de Eliza Pineau, de Saumur, et Magdeleine-Marie-Jeanne Flippon, domestique, 23 ans, de Assais (Deux-Sèvres); — Jacques Chalaphie, remouleur, 33 ans, et Perrine-Joséphine Château, couturière, 28 ans, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 1, Victorine Fort, 6 semaines, rue de la Visitation; — 4, Marie-Nelly Guérin, sans profession, 25 ans, épouse de Charles-Léonce Delavan, rue de l'Ancienne-Messagerie; — Anne Bondu, rentière, 76 ans, veuve de René Mariet, à la Providence; — 5, Pierre-Joseph Fénérolle, cafetier, 60 ans, rue de l'Ancienne-Messagerie; — 6, Jeanne Chauveau, rentière, 70 ans, veuve Alexandre Girard, rue Saint-Nicolas; — 7, François Ceppe, 2 ans, rue Notre-Dame; — 9, Louise Chudeau, journalière, 71 ans, veuve de Jean Martin, à la Providence; — Marie-Jeanne Chevé, journalière, 85 ans, veuve de Julien Berson, à la Providence; — Fortuné Bochet, domestique, célibataire, 20 ans, à l'Hôpital; — 11, Louise Lorideau, chapeletière, célibataire, 49 ans, rue de Fenet; — François Tienet, marchande fruitière, 58 ans, épouse de Léonard Dernon, à l'Hôpital; — 12, Sophie Million, rentière, 71 ans, veuve Joachim Pinet, rue de Rouen.

BOURSE DU 4 MAI.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 66 40.

4 1/2 p. 0/0 baisse 45 cent. — Fermé à 95 55

BOURSE DU 6 MAI.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 66 20.

4 1/2 p. 0/0 baisse 65 cent. — Fermé à 95 50

P. GODET, propriétaire-gérant.

MAISON POLTI FRÈRES

7, rue Royale, à Tours.

EXPOSITION,

Pendant toute la durée du Concours régional, de toutes les richesses *ARTISTIQUES* de cette importante maison : *Bronzes d'art, Horlogerie de précision, Bijouterie* (spécialité de parures pour mariages), *Joaillerie, Orfèvrerie*.
SEULS REPRÉSENTANTS de la maison **CHRISTOFLE ET C^{ie}**, pour la vente de son orfèvrerie argentée ou dorée par les nouveaux procédés ; les prix sont identiquement les mêmes qu'en fabrique.

Achat des matières d'or et d'argent, diamants et pierres précieuses.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON ET UN JARDIN
Sis à Saumur, quartier des Ponts, rue des Saulais, n^o 10.

S'adresser à M^{me} ALLAIN, propriétaire rue des Payens, ou à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (209)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude de M^e CLOUARD,
Le dimanche 22 mai 1864, à midi,

De 33 ares de terre, à Terrefort ; 66 ares de terre et vigne, aux Justices ; 17 ares de terre, au canton des Moulins, sur Bourran ; 17 ares de vigne, à l'Ecarneau, et 22 ares de vigne, à la Roche, près Montaglan, communes de Saint-Hilaire-Saint-Florent, Distré et Bagneux, appartenant à MM. DUREAU, de Distré.

S'adresser à MM. DUREAU ou à M^e CLOUARD. (210)

A CÉDER

Par suite de liquidation,
Ensemble ou séparément.

UN

MAGNIFIQUE ÉTABLISSEMENT
Sis à Benais, arrondissement de Chinon (Indre-et-Loire),

Comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, vastes hangars, machine à vapeur, matériel complet servant à l'exploitation d'une scierie et d'une briqueterie ;

TERRAINS

Propres à la fabrication des briques et carreaux ;

UNE AUTRE USINE

Moins importante,

Sise à Soullissac, commune de Saint-Maur, arrondissement de Saumur,

Servant à la fabrication des briques et carreaux ; il y existe un four à chaux.

S'adresser sur les lieux pour les visiter, et pour renseignements et offres à M. BOURJUGE, expert-comptable, rue Ménage, n^o 15, à Angers, liquidateur. (211)

A VENDRE

BEAU

CHARNIER DE CHATAIGNIER

A des prix très-moderés.

S'adresser chez M. ARTIF-PICARD, marchand de bois et de charbon, rue de la Maremaillet. (205)

Etude de M^e E. Leroux, notaire à Saumur.

A VENDRE À L'AMIABLE, DEUX MAISONS

Situées à Bagneux, rue des Pavés.

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1864.

Moyennant 7,500 francs chacune. S'adresser, pour traiter, audit M^e LEROUX.

Facilités pour payer. (165)

Etude de M^e MANDIN, notaire à Doué.

A VENDRE

A 3 0/0 nets d'impôts,

UNE MÉTAIRIE

Située à 50 kilomètres de Doué. Elle est bien boisée et traversée par un ruisseau qui ne tarit jamais. Elle contient 81 hectares. (166)

Etude de M^e GALBRUN notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE

MOBILIÈRE

Par suite du décès de M^{me} veuve MAUGEIS.

Le dimanche 8 mai 1864 et les mardi 10 et dimanche 15 du même mois,

Les dimanches à midi et mardi à 9 heures du matin, au domicile de M^{me} veuve Maugeis, à Montreuil-Bellay rue des Forges,

Il sera procédé, par le ministère de M^e Galbrun, notaire à Montreuil-Bellay, à la vente des meubles et effets mobiliers dépendant de la succession de M^{me} veuve Maugeis.

On vendra : vaisselle, batterie de cuisine, tables, buffets, fauteuils, chaises, glace de Venise, console antique, argenterie, lit Louis XIV, autres lits complets ordinaires, couettes, matelas, paillasses, draps, serviettes, lingerie, vins en bouteilles, blés, garde-robe et autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 centimes par franc en sus. (200)

TROIS MAISONS

A VENDRE

Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

En totalité ou par parties,

UNE MAISON

AVEC JARDIN,

Située place du Chemin-de-Fer.

DEUX

PORTIONS DE MAISON

AVEC REMISE,

Sans communautés,

Situées Grande-Rue-Saint-Nicolas, n^o 31.

S'adresser à M. BARRABANT, propriétaire. (212)

A VENDRE

OU A ARRENTER

UNE MAISON

Agréablement située sur la Loire, au midi, rue de la Marine, ayant cour, basse-cour, écurie, remises et autres servitudes commodément établies.

S'adresser dans ladite maison, ou à M^e CLOUARD, notaire. (167)

A VENDRE

Ensemble ou par lots,

LA SUPERFICIE DU TERRAIN

de

LA MINOTERIE DE SAUMUR

Située à la Croix-Verte, route du Mans,

Ayant en surface 50 mètres de façade sur 50 mètres de profondeur.

S'adresser à M. PRÊTRE, entrepreneur, sur les Ponts. (679)

A VENDRE

OU A LOUER

Avec ou sans caves,

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1864,

GRANDE ET BELLE MAISON

DE COMMERCE,

Actuellement occupée par M. Victor MORIN, quai de Limoges.

Il y a DEUX CAVES, qui peuvent contenir 200 pièces de vin, plus TROIS CAVEAUX.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHAT DE DENRÉES.

Le samedi 7 mai 1864, il sera procédé, à trois heures de relevée, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de foin, luzerne, paille et avoine, à livrer dans les magasins militaires de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (rue Bodin, n^o 5), où le public sera admis à en prendre connaissance.

L'adjudication aura lieu à la Mairie de Saumur. (191)

BOUTEILLES

A VENDRE

A prix réduits.

S'adresser à la verrerie de Saint-Hilaire-Saint-Florent. (602)

A VENDRE OU A LOUER

UNE ANESSE A LAIT

S'adresser à M. RENAULT-MÉCHINE, à Parnay. (194)

A LOUER,

Pour la St-Jean prochaine,

UNE PORTION DE MAISON pouvant être destinée au commerce, ayant entrées placées de la Bilange et rue St-Nicolas.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1864,

PORTION DE MAISON

AVEC REMISE ET ÉCURIE

Place de l'Arche-Dorée.

S'adresser à M. DUPAYS, couvreur, près du Champ-de-Foire, ou à M^e LEROUX, notaire. (78)

APPARTEMENT A LOUER

Rue d'Orléans, 99.

S'adresser à M^{me} veuve LECHAT.

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,
Rue du Puits-Neuf, 22.

MAISON

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine, Située rue Beaurepaire, appartenant à M. Gamichon.

S'adresser à M. REVEAU, agent de change, qui l'occupe. (195)

ON DEMANDE UN BON COCHER.

BONS GAGES.

S'adresser au bureau du journal.

Guérison infaillible de la Maladie de la Vigne.

SOUFRE SUBLIMÉ, GARANTI PUR.

Chez M. PIE, droguiste à Saumur.

Ancienne Maison BIÉMONT-MARQUIS.

Aug. CHAUDET,

SELLIER-CARROSSIER,

Successeur de M. FRESLON,

Rue Royale, à Saumur.

Voitures en tous genres, articles de chasse, d'écurie, de voyage.

Achat et échange de voitures neuves et d'occasion.

LE VERT

de la Prairie Ponneau,

Près et par la gare des Marchandises du chemin de fer de Saumur,

SERA OUVERT LE 1^{er} MAI 1864.

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert dans cette prairie, sont priées de s'adresser à M. CH. MILSONNEAU, négociant, rue Royale, à Saumur, et, sur la prairie, au garde.

Prix pour un mois : 50 francs, et 60 centimes pour le garde.

On paiera en entrant. (196)

Maladie de la Vigne.

POUDRE ANTI-OÏDIQUE

De A. BAUDRIMONT et H. LE MAT.

Plus active que le soufre, n'exposant pas dans son emploi aux mêmes dangers, et revenant à moitié meilleur marché, elle agit par toutes les températures, fortifie la vigne et améliore la qualité du vin, auquel elle contribue à donner une saveur franche, pure et exempte de tout mauvais goût. Les résultats en sont attestés par plus de 200 propriétaires de la Gironde, parmi lesquels S. Em. le cardinal-archevêque de Bordeaux.

Agents à Saumur, pour tout le département, MM. SALOMON et BENARD, rue Beaurepaire. (197)

Saumur, P. GODET, imprimeur.